

# Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse

Siret : 421 169 475 00017 - Association non assujettie à la TVA

## Dossier de candidature

### Marchés nocturnes

### Les mercredis des Entremonts

Mercredi 12, 19 et 26 juillet - 02, 09, 16, 23 et 30 août  
à Saint Pierre d'Entremont

### Horaires des marchés : 17h-21h (installation à partir de 15h30)

Documents à joindre obligatoirement - A retourner avant le 30 avril 2023

Visuels représentant vos produits (3 photos sur papier)  
Justificatif de votre statut professionnel de moins de 3 mois (CMA, MSA, URSSAF, Auto entrepreneur)  
Photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport  
Attestation de votre assurance Responsabilité Civile professionnelle  
Le règlement intérieur de la manifestation daté et signé.  
1 Chèque par date à l'ordre du « Groupement des Paysans - Artisans et Créateurs de Chartreuse »

Présence sur le marché (*plusieurs inscriptions possible, limité à 20 places par événement*) –  
Entourer les dates souhaitées :

**12 juillet – 19 juillet – 26 juillet**  
**2 août – 9 août – 16 août – 23 août – 30 août**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Activité \_\_\_\_\_ Site internet \_\_\_\_\_

Produits exposés \_\_\_\_\_

N° Siret \_\_\_\_\_

Électricité OUI / NON - SI OUI puissance : \_\_\_\_\_ watts

Eau OUI / NON

Emplacement classique de 3 mètres linéaire : 15 €	Emplacement 3 mètres linéaire pour de la vente de nourriture ou boissons sur place : 35 €
Mètre linéaire supplémentaire : 15 € X ..... =	Mètre linéaire supplémentaire : 35 € X ..... =
<b>Total à régler =</b>	<b>Total à régler =</b>

Information complémentaire : \_\_\_\_\_

Date

Signature

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Marchés nocturnes été 2023

### Article 1

Cette manifestation est organisée par le « Groupement des Paysans- Artisans et Créateurs de Chartreuse ». Le lieu d'exposition est situé sur plusieurs emplacements dans le village de St Pierre d'Entremont.

### Article 2

Votre dossier complet devra nous être retourné avant le 30 avril pour être étudié par le comité de sélection. Une réponse par mail vous sera apportée mi-juin

### Article 3

Pour conserver l'attractivité de la manifestation, les organisateurs veillent au renouvellement et au nombre d'exposants sans garantir la reconduction d'un espace d'exposition d'une année sur l'autre.

Le renouvellement se fera en fonction des nouvelles demandes dans des domaines d'activités identiques ou nouveaux ; en cas de candidature non retenue aucune réclamation auprès des organisateurs ne sera acceptée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une installation si les objets ne correspondent pas à la description donnée sur le bulletin d'inscription.

Les artisans devront présenter des produits entièrement réalisés par eux-mêmes : statuts professionnels prouvant la légalité de la production.

### Article 4

Les emplacements seront attribués par les organisateurs.

Plusieurs stands dans le même domaine d'activité pourront être retenus.

La manifestation ne sera pas annulée en cas de mauvais temps.

### Article 5

Participation de 15 € pour un emplacement classique de 3m X 3m (+15 € par mètre supplémentaire si besoin), ou 35 € euros pour un emplacement de 3m X 3m pour la vente de nourriture sur place (+35 € par mètre supplémentaire si besoin).

Accueil des exposants à partir de 15h30. Les horaires d'ouverture au public sont de 17h à 21h. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le marché, un parking exposant est prévu à cet effet.

### Article 6

L'artisan devra être présent sur son stand et l'animer.

### Article 7

L'assurance vol, incendie, responsabilité civile couvrant les objets exposés est à la charge de l'exposant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident.

Tout désistement intervenant moins de 31 jours avant la manifestation entraîne un non remboursement des frais d'emplacement.

Ce règlement devra être joint au dossier d'inscription suivi de la mention « lu et approuvé » et signé.

### Sanctions :

Le non respect d'une seule des conditions générales mentionnées ci-dessus entraîne une rupture du présent contrat, l'expulsion immédiate de l'exposant et le non remboursement de son emplacement.

J'ai lu le règlement intérieur de la manifestation et je m'engage à le respecter

Nom

Prénom

Signature suivie de la mention  
« lu et approuvé »

**Groupement des paysans et artisans de Chartreuse -15 place de l'église 38380 St Pierre d'entremont**

[artisansdechartreuse@gmail.com](mailto:artisansdechartreuse@gmail.com)